



1

Jours

# La pollution des sols - Réglementation

dans ENVIRONNEMENT - REGLEMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT / Réf : JCF-DENV-73

## Objectifs de la formation

- Identifier le cadre juridique et l'étendue des responsabilités en matière de sols pollués
- Décrire les différentes méthodes d'évaluation des risques
- Appliquer les bonnes pratiques de prévention des risques en cas de cession ou d'acquisition de sites pollués

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Définir le cadre juridique de la gestion des sites pollués

- Textes applicables en droit communautaire (Directive du 22 septembre 2006)
- Textes applicables en droit français

#### 2. Identifier les acteurs de l'obligation de la remise en état

- Site sur lequel a été exploitée une ICPE
- Site sur lequel aucune ICPE n'a été exploitée
- Responsabilités administratives, civiles et pénales des acteurs

### Après-midi

#### 3. Gérer les opérations d'acquisition ou de cession des sites pollués de manière sécurisée

- Obligation d'informations du vendeur et sanctions pour défaut d'informations de l'acquéreur
- Sécurisation des opérations
- Garanties contractuelles



- Garantie de passif en faveur de l'acquéreur (ou clause exonératoire de responsabilité en faveur du vendeur)

## Pré-requis

Connaître les grandes lignes de la réglementation encadrant les ICPE

## Public cible

Ingénieur de bureaux d'études, cadre technique d'une collectivité locale ou d'une industrie, agents des organismes et administrations de contrôle

## Pédagogie

### Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

### Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

